

**Compte rendu de séance**

**Séance du 11 Janvier 2018**

L' an deux mil dix-huit, le onze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur GODEY Éric Maire**.

**Présents** : Messieurs GODEY, BERNARD, Mesdames SOULAT, SELZER, BOISCOMMUN, Monsieur GILLET, Madame CHAGOURIN, Messieurs LEBRUN, MAHUAS.

**Absent excusé** : Monsieur VERHEULE.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 04 janvier 2018

**Date d'affichage** : 04 janvier 2018

**Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 12 janvier 2018**

et publication ou notification du 12 janvier 2018

**A été nommée secrétaire** : Madame SELZER Sylvie.

**Lecture est faite du procès-verbal de la présente réunion, lequel est adopté sans observation et à l'unanimité.**

**Objet des délibérations** :

**SOMMAIRE**

**I. Délibération : Modification de l'ordre du jour - ajout d'un point - Référence n°01/2018.**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un point :

- délibération demande de subvention "Espaces publics Coeurs de village" dans le cadre de référence des contrats régionaux de solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve et décide en conséquence la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'ajout d'un point évoqué ci-dessus.

**II. Délibération : Tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet -**

### **Référence n°02/2018.**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la collectivité, à compter du 1er janvier 2018 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service
<b>Service Administratif</b> Adjoint administratif (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	Temps complet
<b>Service Technique</b> Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	Temps complet
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	Temps non complet 4/35ème

### **III. Délibération : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018 - Référence n°03/2018.**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : restructuration des abords de la mairie et du monument aux morts.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 159.108,00 euros HT, soit 190.929,60 euros TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le projet de restructuration des abords de la mairie et du monument aux morts pour un montant de 159.108,00 euros HT, soit 190.929,60 euros TTC.

- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	142.683,00 €	DETR	47.732,40 €
Maîtrise d'oeuvre	16.425,00 €	Région	47.732,40 €
		Région 10 % bonification	15.910,80 €
		Département	15.910,80 €
		Autofinancement	31.821,60 €
<b>Total</b>	<b>159.108,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>159.108,00 €</b>

- sollicite une subvention de 47.732,40 euros au titre de la DETR, soit 30 % du montant du projet HT,

- charge le Maire de toutes les formalités.

### **IV. Délibération : Demande de subvention "Espaces publics Coeurs de village" dans le cadre de référence des contrats régionaux de solidarité - Référence n°04/2018.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de restructuration des abords de la mairie et du monument aux morts.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 159.108,00 euros HT, soit 190.929,60 euros TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la subvention "Espaces publics Coeurs de village" dans le cadre de référence des contrats régionaux de solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le projet de restructuration des abords de la mairie et du monument aux morts pour un montant de 159.108,00 euros HT, soit 190.929,60 euros TTC,

- adopte le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>HT</b>
Travaux	142.683,00 €	Région	47.732,40 €
Maîtrise d'oeuvre	16.425,00 €	Région 10 % bonification	15.910,80 €
		DETR	47.732,40
		Département	15.910,80 €
		Autofinancement	31.821,60 €
<b>Total</b>	<b>159.108,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>159.108,00 €</b>

- sollicite une subvention de 47.732,40 euros + 15.910,80 euros au titre de la subvention "Espaces publics Coeurs de village" dans le cadre de référence des contrats régionaux de solidarité, soit 30 % + 10 % de bonification du montant du projet HT,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **V. Affaires diverses.**

### **VI. Réfection du mur du cimetière.**

L'agent communal va procéder au piquetage du mur.

Solliciter les entreprises afin qu'elles établissent un devis pour jointoiement entre les pierres et enduit finition brossé.

Séance levée à 21 h 50.